



*Session 2025*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

\* \* \* \* \* \* \* \* \*

# AVIS

3<sup>ème</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2025

-----

**Jeudi 19 juin 2025 - Hôtel de Région**

**Présenté par  
Monsieur Félix LUREL**  
*Président*

*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 05 juin 2025, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DGA-WD/DAJAA-JT/SAJA-SB-NSV/AP25-03 portant sur :

### **Ordre du jour :**

- 1. Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières du 20 février et 31 mars 2025 du conseil régional ;**
- 2. Examen et vote du compte de gestion 2024 du payeur régional ;**
- 3. Examen et vote du compte administratif 2024 ;**
- 4. Adoption du rapport relatif à la mise en œuvre du régime d'octroi de mer en 2021 et 2022 ;**
- 5. Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans des secteurs agréés ;**
- 6. Adoption du tarif d'octroi de mer pour l'année 2025 ;**
- 7. Stratégie de développement d'un écosystème Hydrogène vert en Guadeloupe ;**
- 8. Signature de conventions avec les EPCI relatives au développement territorial intégré - priorité 5 du programme FEDER-FSE+ Région Guadeloupe ;**
- 9. Questions diverses**

**Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 2, 3, 7 et 8 de l'ordre du jour**

-----

Etaient présents :

**Mmes** : Annick ABELA, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTHER, Yaëlle PAGESY, Marie-Claude PERNELLE,

**MM** : Hubert ANNEROSE, Hilarion BEVIS-SURPRISE, Joël DELVECCHIO, Alcide DONNAT, Philippe GENDREY, Claude KIAVUÉ, Grégory POTIRON et Rony THÉOPHILE.

**Excusés** : Jacky ACCAJOU, M. Loïc DARIDAN, Jacques FLORO et Félix LUREL.

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.***

**\*\*\***

**Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Mesdames Myriam BADIA, Directrice de la Culture et Séverine JULAN, Directrice Déléguée Europe ainsi que Monsieur Ludovic OSMAR, Chargé de missions Transition énergétique à la direction Générale Adjointe des Services Techniques d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.**

**Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mardi 17 juin 2025 a, sous la présidence assurée par la 1<sup>ère</sup> vice-présidente de Marie-Claude PERNELLE, en l'absence de Félix LUREL invité au Congrès des élus, émis les observations et avis ci-après.**

\*\*\*\*\*

Aujourd'hui, nous ne saurions présenter l'avis du CCEE, sans relever le contexte critique voire chaotique dans lequel s'inscrivent les travaux de cette assemblée régionale.

Au niveau international nous traversons une période de fragmentation géopolitique avec la récente et brutale extension du périmètre du conflit du Moyen-Orient. Sur le sol européen, l'enlisement de la guerre russo-ukrainienne ne permet pas d'entrevoir les contours d'une paix durable.

En France hexagonale l'inconsistance politique sur fond d'austérité sévère et croissante génère de fortes incertitudes et envoie aux oubliettes l'illusion résiduelle d'un Etat providentiel.

En dépit de notre éloignement géographique par rapport aux zones de guerre précitées, notre société connectée au monde et à ses vicissitudes, est fatalement percutée par ce chaos, relayé par les médias et les réseaux sociaux.

S'y ajoutent nos difficultés structurelles, économiques et environnementales, avec notamment la question de l'eau qui reste irrésolue pour une forte fraction de la population.

L'anxiété ambiante attise un sentiment de défiance vis-à-vis de tout ce qui incarne l'autorité. La récente conférence de presse donnée par le procureur de la République met en lumière un rajeunissement des passages à l'acte, avec des faits de mineurs fascinés par les armes et l'esthétique meurtrière des gangs. Ainsi, les statistiques actuelles nous placent-elles au deuxième rang national pour le nombre d'homicides et de tentatives d'homicides.

Certes, le tableau est sombre. Toutefois et heureusement, notre actualité nous offre aussi de la matière à se réjouir.

Nous tenons à renouveler nos encouragements à Madame Gustave-dit-Duflot, pour ses efforts en faveur de la prise compte, au niveau international, des problématiques environnementales de notre archipel, notamment lors de la 3eme conférence des Nations Unies sur les océans. Des initiatives comme l'opération SARGCOOP sur les sargasses rappellent l'importance de la coopération internationale et du rôle majeur que doit jouer la Région dans la gestion de ces crises environnementales.

Nous saluons également la promotion de notre Conservatoire botanique à l'échelon national. Il s'agit d'un travail collectif, commencé depuis une quinzaine d'année et qui connaît aujourd'hui un heureux développement.

Quant au CCEE, nous sommes fiers d'avoir pu récompenser cette année les lauréats du concours Majò an maké kréyòl, lors de la cérémonie du 24 mai – ils étaient plus de 80 à concourir en cette 6ème édition.

L'actualité est également marquée par le Congrès des élus sur l'évolution institutionnelle de la Guadeloupe – qui suscite des réactions diverses au sein de la population : la totale indifférence, le vif intérêt, ou la confusion, voire le dépit....

Pour ce qui nous concerne, émerge de ce débat une tentation, périphérique et ténue, de fusionner les deux instances consultatives CESER et CCEE en une entité unique.

Cette proposition soulève plusieurs remarques :

Nous militons pour le renforcement de la démocratie participative et non pas, pour sa dilution. Devons-nous craindre que dans le cadre d'un super-conseil unique, à vocation économique et sociale, les sujets relatifs à la culture, l'éducation et l'environnement, pourtant essentiels pour le territoire, soient relégués au second plan et même dilués, voire digérés ?

Les deux instances permettent aujourd'hui une complémentarité féconde des regards et une pluralité d'analyses dont la Guadeloupe a besoin pour enraciner son avenir.

Gardons-nous de priver la Guadeloupe de cet acquis de la décentralisation.

*Venons-en maintenant aux questions appelées par l'ordre du jour.*

## **I Examen et vote du compte de gestion 2024 du payeur régional**

Le Conseil prend acte du Compte de gestion présenté par Madame le Payeur régional. Ce document comptable permettant de contrôler la régularité des opérations financières de la Région n'appelle pas d'observation particulière de la part du CCEE.

## **II Examen et vote du compte administratif 2024**

### **Le budget vert**

Conformément aux dispositions de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 relative au Projet de loi de Finances de 2024, le budget vert constitue une nouvelle approche visant à évaluer l'action régionale en matière de protection de l'environnement sur notre territoire.

Le Conseil apprécie l'innovation managériale apportée par le Budget vert qui offre l'opportunité à la Région de remobiliser l'ensemble des directions opérationnelles et de valoriser leurs efforts visant à soutenir la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil encourage vivement la Région dans la poursuite de cette démarche volontariste et fédérative, nécessaire au pilotage intelligent de toutes les transitions écologiques.

## **Le Compte administratif**

Le Conseil relève que la collectivité régionale a réalisé des dépenses d'investissements conséquents en 2024, un effort qui se traduit par une augmentation de la durée de sa capacité de désendettement et une croissance de son endettement.

La Région est victime d'un effet ciseaux avec une augmentation des dépenses et une baisse des recettes avec notamment la réduction des dotations de l'Etat, une diminution des recettes de l'octroi de mer, des taxes sur les produits énergétiques et des recettes liées aux cartes grises.

Il en résulte une forte réduction de ses marges de manœuvre, matérialisée par la baisse de l'épargne brute de la Région.

Malgré ce contexte difficile, le Conseil tient à saluer le niveau remarquable des dépenses d'équipement, s'élevant à 854 euros par habitant. Il témoigne d'une volonté politique forte en matière d'aménagement du territoire et d'investissement en faveur du bien-être collectif.

Cependant, le Conseil souhaite rappeler que la construction d'équipements ne saurait être dissociée de la question de leur mise en vie et de leur animation. Ils doivent faire l'objet d'un accompagnement pour leur maintenance, leur entretien et leur fonctionnement.

Ces infrastructures ne peuvent pleinement remplir leur mission que si elles s'inscrivent dans des dynamiques d'usage portées par des acteurs de terrain engagés, qu'ils soient associatifs, culturels, sportifs, éducatifs ou sociaux.

En conséquence le conseil recommande :

- d'intégrer, dès la conception des projets d'investissement, une réflexion sur les modalités d'animation et de gestion des infrastructures,
- de prévoir des lignes budgétaires spécifiques dédiées au soutien des structures qui interviennent dans l'animation des territoires,
- d'instaurer une concertation régulière entre les décideurs publics et les acteurs de terrain, afin de garantir l'adéquation entre les investissements réalisés et les attentes des citoyens.

Le CCEE appelle de tous ses vœux que la collectivité régionale maintienne un équilibre vertueux entre l'investissement matériel et le soutien humain, gage d'une politique publique à la fois ambitieuse, durable et pleinement ancrée dans les réalités de la société guadeloupéenne.

### **Dans le domaine de la Culture**

Le CCEE salue les efforts consentis par la collectivité pour assurer un accompagnement de la chaîne du livre et la valorisation de la littérature.

Malgré la volonté exprimée par l'exécutif régional d'accompagner le secteur culturel, le CCEE regrette que la culture soit souvent perçue comme une activité essentiellement bénévole ou événementielle et non comme un secteur économique à part entière. Il y a la nécessité de reconnaître que les entreprises culturelles ont des charges et des impôts comme les autres entreprises. Il est aussi important de développer et penser ces filières comme des industries culturelles et créatives porteuses d'emplois et de richesses.

S'agissant du soutien au cinéma, en 2024, moins de 8 000 € ont été alloués à l'animation du fonds d'aide à la création et à la production cinématographique. Ce montant apparaît insuffisant compte tenu des besoins importants et des enjeux significatifs dans ce secteur. Les retombées économiques et sociales des productions cinématographiques dans l'archipel sont indéniables,

notamment pour le développement des métiers du cinéma et de l'audiovisuel, ainsi que pour accroître le rayonnement culturel de la Guadeloupe. L'intérêt suscité par les longs métrages tels que *Fanon* de Jean-Claude Barny et *Zion* de Nelson Foy, deux projets soutenus par la Région, témoigne de cette dynamique positive.

Par ailleurs, la culture scientifique doit être soutenue dans un contexte de développement exponentiel de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies. Pourtant, seulement 9 000 euros ont été alloués pour les travaux scientifiques et expositions. Le CCEE exprime une nouvelle fois son inquiétude sur la situation préoccupante de l'Archipel des sciences.

### **Dans le domaine de la l'Education**

Le CCEE souligne le niveau élevé des investissements maintenus et engagés en faveur des lycées de Guadeloupe. Ces efforts concernent aussi bien les opérations de restructuration, de reconstruction que la mise aux normes des établissements.

Le CCEE salue l'ampleur des travaux entrepris pour la construction et la redynamisation des internats. Il souligne l'importance cruciale de proposer des solutions d'hébergement adaptées aux élèves éloignés de leur lieu d'enseignement. Il est essentiel de répondre à leurs besoins biologiques et psychologiques, en garantissant notamment le respect des temps de repos, condition indispensable à la réussite scolaire et au bien-être des élèves.

Concernant le sport, les restes à réaliser en fonctionnement pour le chapitre « Sports et autres » s'élèvent à environ 15 %. Si certaines difficultés tiennent aux démarches administratives des bénéficiaires eux-mêmes, le CCEE encourage la Collectivité régionale, dans la continuité de la réforme qu'elle a engagée, à instruire, voter et verser les subventions dédiées au soutien du sport avant la fin du premier semestre de l'année N. Chaque année, au mois de mai, nous constatons malheureusement les difficultés rencontrées par des clubs ou des sélections sportives pour représenter la Guadeloupe lors de compétitions nationales ou internationales. Il est donc crucial d'anticiper davantage ces soutiens.

### **III Stratégie de développement d'un écosystème Hydrogène vert en Guadeloupe**

Conscient des défis majeurs que représente la transition énergétique pour la Guadeloupe, le CCEE salue l'ambition portée par la stratégie régionale de développement de l'hydrogène vert. Alignée sur les engagements climatiques nationaux et européens, elle répond aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour les territoires ultramarins.

Le CCEE salue la qualité du rapport élaboré par HINICIO France SAS, tant sur le plan analytique que prospectif. Il déplore toutefois l'absence de l'option de production d'hydrogène via la ressource géothermique, pourtant porteuse d'un potentiel significatif pour le territoire guadeloupéen dans le cadre d'un mix énergétique durable et souverain.

Par ailleurs, le CCEE soutient la priorisation du méthanol comme vecteur stratégique dans le développement local des molécules dérivées de l'hydrogène renouvelable et du dioxyde de carbone biogénique. Ce choix promet une structuration territoriale de la filière, eu égard aux avantages du méthanol en matière de stockage, de transport, de polyvalence d'usages, et de compatibilité avec les infrastructures existantes. C'est également un levier pertinent pour favoriser une économie circulaire bas carbone, ancrée dans les ressources locales, tout en facilitant l'intégration régionale.

Le Conseil recommande que cette orientation soit étayée par un cadre réglementaire incitatif, pour encourager et promouvoir l'innovation et la formation. Cette démarche doit aussi être soutenue par un programme d'investissement cohérent et pérenne.

Le CCEE voit dans cette stratégie une opportunité historique pour que la Guadeloupe devienne un territoire pilote de transition énergétique dans la Caraïbe et préconise que cette dynamique repose sur des principes de durabilité, d'ancrage local, de justice sociale et d'excellence environnementale.

Il réaffirme son engagement à accompagner, par ses contributions et expertises, l'émergence d'un modèle énergétique innovant, souverain et équitable au service des générations présentes et futures et souhaiterait participer aux travaux du futur comité régional Hydrogène.

Le Conseil appelle cependant l'attention du Conseil régional sur les divers risques environnementaux liés à l'installation d'une telle technologie sur le territoire. De même, l'emprise foncière reste un enjeu important pour notre archipel qui par définition dispose d'une surface limitée.

Enfin le CCEE insiste sur l'importance du transfert de compétences et de la formation locale pour maximiser les bénéfices des nouvelles technologies. Le déploiement de l'hydrogène vert sur le territoire représente une opportunité en matière de création d'emplois à haute valeur ajoutée. Il est primordial que la Région soit à la hauteur de cet enjeu en proposant la formation professionnelle nécessaire.

#### **IV Signature de conventions avec les EPCI relatives au développement territorial intégré priorité 5 du programme FEDER-FSE+ Région Guadeloupe**

La Région Guadeloupe, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes structurels européens, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER-FSE+, a prévu la mise en œuvre des objectifs en matière de développement territorial intégré, à travers une contractualisation avec les établissements publics de coopération intercommunale. Cet accompagnement permettra aux intercommunalités de soutenir des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines fonctionnelles.

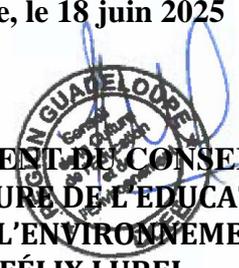
Le CCEE prend acte du choix d'attribuer à chaque EPCI un montant équivalent de 3 millions d'euros de FEDER dans cette première phase.

Il souhaite que ce principe d'équité serve réellement les objectifs d'un développement équilibré et efficace de l'ensemble du territoire régional à travers l'action des EPCI.

Une vigilance particulière devra être apportée à la faisabilité technique et financière des projets soumis. Les projets retenus devront être mûrs, bien financés, réalisables dans les délais impartis, et porteurs d'un impact significatif. Il serait souhaitable que cet effet aille au-delà du seul périmètre de l'EPCI concerné pour bénéficier à toute la Guadeloupe.

Par ailleurs, le CCEE invite chacun des EPCI à saisir l'opportunité offerte par ces conventions pour programmer dans leur stratégie territoriale des projets relevant du patrimoine culturel.

**Basse-Terre, le 18 juin 2025**



**LE PRESIDENT DE CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'EDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
FÉLIX LUREL**